



Proposition de panel

Titre de la proposition

Rôle et fonctionnement des parlements dans un contexte de crise

Contenu proposition

Les parlements sont au centre de la vie politique de nos sociétés et sont les acteurs les plus puissants dans nos systèmes politiques. C'est du moins l'impression que l'on peut obtenir en feuilletant nos constitutions. Ce sont les assemblées regroupant les représentants du peuple qui adoptent le budget de l'État et qui passent les lois. Ce sont aussi souvent elles qui ont le droit d'investir le gouvernement ou de forcer sa démission. On pourrait dès lors tirer la conclusion hâtive que les parlements dominent les gouvernements. C'est un acquis cependant des sciences politiques de ne pas considérer les pouvoirs formels comme des pouvoirs de fait. Ainsi, il est clair aujourd'hui que les gouvernements ne sont pas seulement des « comités de parlement », certains observateurs constatant même une déperdition relative du pouvoir législatif vis-à-vis de l'exécutif dans les vieux systèmes parlementaires¹

Pourtant, même si les parlements ne sont pas les acteurs dominants, ils demeurent actuellement une arène cruciale pour le fonctionnement de l'État². Ils constituent souvent de par leur nature représentative la caisse de résonance première des tensions qui se manifestent épisodiquement dans les démocraties. Si en temps normal ces tensions n'affectent l'équilibre des pouvoirs que de manière marginale, qu'advient-il en temps de crise de cet équilibre et des relations qu'entretient le parlement avec les autres pouvoirs ?

Qu'elles soient financières ou politiques, les crises affectent la bonne marche de l'État en mettant sous pression les institutions étatiques et singulièrement l'organe exécutif – incarnation du pouvoir – qui est plus souvent l'objet de revendications populaires et sociales ou le théâtre direct des affrontements politiques. Les conflits et les crises portent en eux le potentiel d'un changement des rapports de force soit en provoquant une rupture institutionnelle³ soit en offrant des fenêtres d'opportunités aux acteurs rationnels pour réaliser leurs projets⁴. En suggérant que les gouvernements ne devraient pas « se laisser complètement brider par les décisions de leur parlement », le premier ministre italien Mario Monti donne une illustration de comment le rôle même du parlement peut devenir sujet à débat en période de crise, en l'occurrence celle du sauvetage de la monnaie unique. D'un autre côté la question du fonctionnement d'un parlement en période de crise paraît une question qui n'a reçu jusque-là que peu d'attention académique. En résumé, si en période de conflits

¹Matthew Flinders, « Shifting the Balance? Parliament, the Executive and the British Constitution », *Political Studies*, Vol. 50, 2002, p. 31; James Bryce, *Modern Democracies*, New York, Macmillan, 1921. Pour une étude comparative récente qui a pour objectif de mesurer le « pouvoir institutionnel » des parlements vis-à-vis du gouvernement voir, Ulrich Sieberer, « The institutional power of Western European parliaments: A multidimensional analysis », *West European Politics*, 34, no. 4 (2011), pp. 731-754.

²Pour une analyse comparative des problématiques liées à la chaîne de délégation du pouvoir autour des parlements voir, Ström Kaare, Wolfgang C. Müller, et Torbjörn Bergman, (eds). *Delegation and Accountability in Parliamentary Democracies*, Oxford University Press, 2001. Pour une analyse des tensions au sein d'un gouvernement de coalition Martin W. Lanny, Georg Vanberg, *Parliaments and Coalitions: The Role of Legislative Institutions in Multiparty Governance*, Oxford University Press, USA, 2011. Pour les rapports entre deux chambres d'un parlement voir, George Tsebelis, Jeannette Money, *Bicameralism*, Cambridge University Press, 1997.

³Guy Peters, Jon Pierre, Desmond S. King, « The Politics of Path Dependency: Political Conflict in Historical Institutionalism », *The Journal of Politics*, 67 (4), 2005, p. 1275-1300.

⁴James Mahoney, « Path Dependence in Historical Sociology, » *Theory and Society*, 29:4 (August 2000), pp. 507-548.





LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



l'action du gouvernement est scrutée en priorité par les observateurs, perdre de vue le rôle du parlement dans cette configuration unique reviendrait pour le politologue à se priver de l'examen d'une série de phénomènes ayant la particularité d'être à l'intersection de différents domaines, enrichissant de ce fait notre compréhension du fonctionnement des réalités sociopolitiques.

L'objet de ce panel est de traiter les différentes questions qui concernent le rôle, le fonctionnement et la vie du parlement en périodes de crises et de conflits. En voici, de manière non limitative et sous la forme de problématiques, quelques une qui seront abordées lors des séances consacrées au panel.

Quels sont les rapports entre gouvernements et parlements en période de crise ? Pourquoi dans certains cas l'organe parlementaire continue-t-il à fonctionner dans une situation de conflit aigu notamment pour pallier aux déficiences d'autres niveaux de pouvoirs et pourquoi dans d'autres cas il y a au contraire un blocage institutionnel généralisé ? Dans quelles conditions les crises constituent-elles des conjonctures critiques qui conduisent à la transformation du système parlementaire lui-même ? Comment, à l'inverse, le parlement peut-il être un agent de changement institutionnel (les institutions pouvant être de nature variée comme les règles électorales, les accords de découpage territorial, les pratiques constitutionnelles, les formations syndicales, le système partisan etc.) lors de ces conjonctures critiques ? De quelle manière les parlementaires se saisissent-ils des situations de crises pour faire avancer leur agenda politique ?

Les contributions attendues pourront utiliser indifféremment des méthodes quantitatives et/ou qualitatives. L'approche comparée est encouragée même si les études de cas sont également acceptées. La langue de travail du panel sera le français. Les papiers pourront toutefois être rédigés en français, en anglais ou en allemand.

